

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP2023_0216

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/06/2023

Objet : **Marché 23.040 relatif à la maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux de la Ville de Tourcoing**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **03/07/2023**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 0216 relative au march_ 23040 maintenance des ascenseurs.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230630-DCP2023_0216-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/07/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0216



Objet : marché 23.040 Maintenance et dépannage des ascenseurs des bâtiments communaux de la Ville de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'obligation pour la Ville de maintenir en bon état de fonctionnement les ascenseurs des bâtiments communaux et la garantie d'une utilisation des ascenseurs en toute sécurité pour les usagers et les agents ;

Considérant qu'une mise en concurrence sans publicité a été lancée le 30 mai 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de bénéficier de prestations de Maintenance et de dépannage des ascenseurs des bâtiments communaux de la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société TK ELEVATOR a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°23.040 avec la société TK ELEVATOR, sis 6A et B rue des châteaux Z.I la Pilaterie, 59 700 MARCQ-EN-BAROEUL, pour un montant maximum de 6000 euros HT pour la Maintenance et le dépannage des ascenseurs des bâtiments communaux de la Ville de Tourcoing.

La durée d'exécution du marché est de trois mois à compter du 01/07/23.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

À TOURCOING, le

30 JUN 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :